



## **LE COMITÉ EXÉCUTIF**

### **1.0 COMPOSITION**

Le Comité exécutif est composé:

- du président du Conseil;
- du vice-président du Conseil
- de cinq commissaires désignés parmi les commissaires élus du Conseil;
- des deux commissaires représentant le Comité de parents;
- du directeur général de la commission;

le secrétaire général de la commission agit à titre de secrétaire de ce comité.

### **2.0 MANDATS**

- 2.1 Le Comité exécutif voit essentiellement à l'application des décisions du Conseil dans le cadre du règlement de délégation de pouvoirs.
- 2.2 Le Comité exécutif voit aux opérations courantes non dévolues aux administrateurs ni par le règlement de délégation de pouvoirs, ni par la loi.